



NATIONS UNIES
CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Distr.
LIMITEE

610695576

E/ECA/ENV/40
22 octobre 1987

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Réunion spéciale interinstitutions et d'experts
en vue de rendre le CAAMD opérationnel

Niamey (Niger) 16-20 novembre 1987

PLANS POUR LA REUNION INAUGURALE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CAAMD
POINTS A EXAMINER

PLANS POUR LA REUNION INAUGURALE

1. Dans sa résolution 621 (XXII) d'avril 1987 relative au Centre africain pour l'application de la météorologie au développement (CAAMD), la Conférence des ministres de la CEA a notamment adopté les statuts du Centre. L'article 4 des statuts précise les organes du Centre, à savoir "le Conseil d'administration, la Direction générale et "d'autres organismes techniques, scientifiques, financiers et administratifs dont il peut avoir besoin pour s'acquitter efficacement de ses fonctions".

2. Il est proposé d'organiser la réunion inaugurale du Conseil d'administration du CAAMD au siège du Centre à Niamey (Niger) du 22 au 24 février 1988. Tous les organismes collaborant au projet sont priés de continuer d'apporter en fonction des besoins leur assistance aux préparatifs de cette réunion. Le secrétariat de la CEA et de l'OMM continueront de coordonner les préparatifs.

3. L'ordre du jour provisoire annoté ci-après est proposé :

a) Ouverture de la réunion (Point 1 de l'ordre du jour)

Le Président ouvrira la réunion.

b) Election du bureau (Point 2 de l'ordre du jour)

Il sera élu un Vice-Président et un rapporteur parmi les membres du Conseil.

c) Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux (Point 3 de l'ordre du jour)

Le Président présentera l'ordre du jour provisoire pour observation avant qu'il ne soit adopté. Il proposera ensuite à l'approbation de la réunion, le programme de travail établi sur la base de cet ordre du jour.

d) Règlement intérieur (Point 4 de l'ordre du jour)

4. Le projet de règlement intérieur pour les réunions suivantes sera présenté par le Président pour examen et adoption. Ce règlement intérieur fixera la conduite des membres du Conseil dans l'exercice de leurs fonctions pendant la durée de leur mandat.

e) Politiques et principes généraux régissant le fonctionnement du Centre (Point 5 de l'ordre du jour)

5. La discussion de ce point de l'ordre du jour se fera sur la base du rapport de la réunion interinstitutions qui se tiendra du 16 au 20 novembre 1987 et portera sur les questions suivantes :

i) Programme de travail et budget du Centre

ii) Nomination du Directeur général du Centre et approbation de la procédure de publication des postes, des définitions d'emploi et des dates limites de dépôt des candidatures ainsi que des dates probables des entrevues;

- iii) Règlement et Statut du personnel, règlement administratif et règles de gestion financière ainsi que la réglementation en matière de nomination du personnel de la catégorie des administrateurs et d'autres membres du personnel du Centre;
- iv) Structure et fonctions proposées pour le Centre;
- v) Conditions d'admission des stagiaires du Centre;
- vi) Comités éventuels du Centre;
- vii) Clé de répartition des contributions financières des Etats membres au budget du CAAMD;
- viii) Réunion des bailleurs de fonds.

f) Périodicité des réunions (Point 6 de l'ordre du jour)

6. Le nombre et la périodicité des réunions ordinaires seront déterminés. Il est suggéré que cela se fasse en tenant compte du fait que le Comité régional intergouvernemental mixte des établissements humains et de l'environnement auquel sera présenté le rapport du Conseil d'administration se réunit tous les deux ans.

g) Adoption du rapport (Point 7 de l'ordre du jour)

7. Le rapporteur présentera son rapport à la réunion pour adoption. C'est ce rapport qui sera présenté avec ses recommandations à la prochaine réunion du Comité intergouvernemental mixte des établissements humains et de l'environnement.

h) Clôture de la réunion (Point 8 de l'ordre du jour)

Le Président prononcera la clôture de la réunion.

8. Le programme de travail suivant est proposé :

Premier jour : 22 février 1988

Matinée : 9 heures - 13 h 30 - Points 1 à 3 de l'ordre du jour

Après-midi : 16 h 30 - 19 heures - Points 4 et 5 (i)

Deuxième jour : 23 février 1988

Matinée : 9 heures - 13 h 30 - Points 5 (i) - 5 (iii) de l'ordre du jour

Après-midi : 16 h 30 - 19 heures - Points 5 iv) - 5 vi) de l'ordre du jour

Troisième jour : 24 février 1988

Matinée : 9 heures - 13 h 30 - Points 5 vi) - 5 vii) de l'ordre
du jour

Après-midi : 16 h 30 - 19 heures - Points 6 et 7 de l'ordre du jour

9. Ce sont là les idées proposées à la présente réunion interinstitutions pour examen et décision finale.